

## RÉPONDRE AUX INCONTOURNABLES DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT / MANAGER DE TRANSITION

### Salarié porté ou société, tout comprendre pour bien choisir son statut ?

Nous sommes régulièrement interrogés sur le statut idéal pour facturer des prestations dans le cadre de missions récurrentes.

La question se pose le plus souvent entre **créer une société ou devenir salarié porté**.

Parmi de nombreux critères et par exemple vos besoins de trésorerie ou de protection du patrimoine privé, nous insistons sur votre statut social, différent selon la solution retenue.



#### **Vous êtes Travailleur Non Salarié ou TNS si vous choisissez d'être gérant majoritaire de SARL.**

Vos revenus immédiats sont plus importants que si vous étiez salariés ;

Oui, mais :

- La rémunération sous forme de revenus du capital entre depuis 2013 dans la base du calcul des charges sociales et est soumise à IS. Elle est donc à proscrire ;
- Vous ne cotisez pas à l'assurance chômage et ne constituez donc pas des droits différés.



#### **Vous êtes assimilé salarié si vous optez pour une SAS ou SASU ou une SARL dans laquelle vous êtes gérant minoritaire.**

Assimilé salarié... ?

Oui, mais :

- Les charges sociales sont très élevées ;
- La rémunération sous forme de dividendes n'est pas optimale puisque vous ne cotisez pas à l'assurance chômage, sauf contrat privé et ne constituez donc pas des droits différés ;
- Vous n'avez pas les avantages sociaux des salariés.



#### **Vous êtes salarié si vous choisissez le portage salarial.**

Vos revenus immédiats sont plus faibles que dans les autres solutions ;

Oui, mais :

- Vous profitez de tous les avantages d'un statut de salarié ;
- Vous cotisez aux assurances chômage et retraite et constituez des droits différés ;
- Vous bénéficiez d'avantages sociaux de type mutuelle, tickets restaurant ou PER ;
- Vous êtes déchargé de toute gestion administrative pour vous concentrer sur le cœur de votre métier.

Le tableau ci-après permet un comparatif chiffré des différentes solutions exposées.



## Votre rémunération en fonction de votre choix

### Comparatif Portage/Société

Base TJM 700,00 € pour une mission de 12 mois avec 218 jours de travail effectif.

PORTAGE	SOCIÉTÉ						
	SAS		SARL				
	Salaires		Dividendes		TNS		
<b>Facturation annuelle</b>	<b>152 600,00 €</b>	<b>Facturation annuelle</b>	<b>152 600,00 €</b>	<b>Facturation annuelle</b>	<b>152 600,00 €</b>	<b>Facturation annuelle</b>	<b>152 600,00 €</b>
Commission de portage <b>5%</b>	7 630,00 €	Frais de comptabilité	2 000,00 €	Frais de comptabilité	2 000,00 €	Frais de comptabilité	2 000,00 €
		Frais juridiques	500,00 €	Frais juridiques	500,00 €	Frais juridiques	500,00 €
		Paie	400,00 €	Paie	- €	Paie	- €
		<b>Total compta</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>Total compta</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>Total compta</b>	<b>2 500,00 €</b>
		Frais bancaires	300,00 €	Frais bancaires	300,00 €	Frais bancaires	300,00 €
		CFE selon la commune	400,00 €	CFE selon la commune	400,00 €	CFE selon la commune	400,00 €
		Assurances	500,00 €			Assurances	500,00 €
		<b>Total des charges</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>Total des charges</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>Total des charges</b>	<b>4 600,00 €</b>
		<b>Montant restant pour le salaire</b>	<b>148 500,00 €</b>	<b>Résultat avant IS</b>	<b>149 400,00 €</b>	<b>Total pour se rémunérer</b>	<b>148 500,00 €</b>
Enveloppe Manager	144 970,00 €	Charges patronales (sans Pôle emploi) <b>45%</b>	46 086,21 €	IS Taux réduit	5 718,00 €	Charges sociales	59 400,00 €
Charges patronales <b>48%</b>	47 017,30 €	Brut (Brut chargé - Charges patronales)	102 413,79 €	IS Taux normal	27 820,00 €	<b>Revenus nets</b>	<b>89 100,00 €</b>
Brut	97 952,70 €	Charges salariales <b>21%</b>	21 506,90 €	<b>IS TOTAL</b>	<b>33 538,00 €</b>		
Charges salariales <b>21%</b>	20 570,07 €	<b>Net avant IRPP</b>	<b>80 906,50 €</b>	Distribuable	115 862,00 €		
Net	77 382,64 €			Flat Tax	34 758,60 €		
IRPP <b>14%</b>	10 883,57 €	IRPP <b>14%</b>	11 326,97 €			IRPP <b>14%</b>	12 474,00 €
<b>Net après IR</b>	<b>66 549,07 €</b>	<b>Net après IRPP</b>	<b>69 579,93 €</b>	<b>Net après IRPP</b>	<b>81 103,40 €</b>	<b>Net après IRPP</b>	<b>76 626,00 €</b>

WWW.ADEXPERT.FR - SPÉCIALISTE DU PORTAGE SALARIAL DEPUIS 2013